

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2020 A 19 H 00**

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à huis clos dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents :

FOULON Patrick, CLOUTIER Jacky, BERRUE Didier, BRETON Denis (jusqu'à 19 h 35), BASTY Raymonde, PERON Roland, FROISSARD Jean-Marie, LEBRUN Francis, BERTRAND Sylviane, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, MASVALEIX Catherine, HERSANT Maïté

Absents excusés : *BOUCHARD Yvette (pouvoir à BASTY Raymonde), BRETON Denis (pouvoir à ZUSATZ Christelle à partir de 19 h 35)*

Absent : *SUTTER Éric*

Mme Maïté HERSANT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de M. Michel COUE décédé subitement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance.

Monsieur le Maire rend compte de la décision qu'il a prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal, soit le remboursement anticipé partiel du prêt à court terme contracté auprès du Crédit Agricole Centre Loire pour un montant de 39 600 €.

**RAPPORTS D'ACTIVITES 2019 DU SICTOM DE LA REGION DE
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE ET DU SYCTOM DE GIEN / CHATEAUNEUF**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités du SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire et du rapport d'activités du SYCTOM de Gien / Châteauneuf pour l'année 2019.

**RAPPORT ANNUEL 2019 DU DELEGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités annuel 2019 de la SUEZ, Délégué du service de l'eau potable.

Ce rapport, destiné notamment à l'information des usagers, est mis à la disposition du public.

REVISION DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2021

1. Location de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir au 1^{er} janvier 2021 les tarifs de location de la salle polyvalente arrêtés au 01/01/2018, soit :

- 180 € pour les personnes ou entreprises de la Commune,
- 320 € pour les personnes hors-Commune,
- 20 € pour l'enlèvement des déchets par les services techniques,
- 20 € pour les associations, si enlèvement des déchets,
- 54 € en cas de désistement, pour les personnes ou entreprises de la Commune,
- 96 € en cas de désistement, pour les personnes hors-Commune.

2. Cimetière communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir au 1^{er} janvier 2021 les tarifs du cimetière communal inchangés depuis le 01/02/2005, à savoir :

- les concessions :
 - 50 ans : 310 €
 - 30 ans : 190 €
- les demi-concessions :
 - 50 ans : 160 €
 - 30 ans : 95 €
- l'occupation du caveau provisoire :
 - 2 € / jour.

et les concessions du columbarium fixées au 01/10/2015 comme suit :

- 15 ans : 600 €
- 30 ans : 1 200 €.

3. Service de l'assainissement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir au 1^{er} janvier 2021 les tarifs de la part communale arrêtés au 01/10/2016 comme suit :

- 30 € HT / an pour la base forfaitaire de la redevance de déversement à l'égout,
- 0,77 € HT / m³ pour la partie proportionnelle à la consommation réelle d'eau.

4. Occupation temporaire de la voie publique par les commerces ambulants

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir au 1^{er} janvier 2021 les redevances d'occupation temporaire de la voie publique fixées au 01/01/2014 pour les commerces ambulants comme suit :

- 8,50 € / m² / jour de présence hebdomadaire / an.

**OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE EN
MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL DE SULLY AU 1ER JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Val de Sully.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY
POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES
AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes du Val de Sully.

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL DE SULLY POUR LA REFECTION DE LA RUE DE
L'EGLISE ET L'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS PMR**

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché de réfection de la Rue de l'Eglise et d'aménagement de trottoirs PMR à l'Entreprise TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET - sise à SAINT JEAN DE BRAYE (45800) - pour un montant de 39 915 € HT et sollicite l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs au 1er décembre 2020.

**APPROLYS CENTR'ACHATS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS
TITULAIRE ET SUPPLEANT**

Le Conseil Municipal désigne M. Didier BERRUE, titulaire et Mme Christelle ZUSATZ, suppléante pour représenter la Commune auprès d'APPROLYS.

**CREANCE IRRECOUVRABLE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :
ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Conseil décide l'admission en non-valeur d'une créance de 82.28 € sur le budget de l'assainissement.

**REMBOURSEMENT D'ACHAT DE PETITES FOURNITURES POUR LA
REPARATION DU KARCHER**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser la facture de la SARL VIEUGUE réglée par M. HINARD sur ses deniers personnels.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MFR DE FEROLLES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de favoriser l'école publique Victor Meunier de SAINT PERE SUR LOIRE et ne pas donner suite aux demandes de subventions émanant d'établissements d'enseignement situés hors commune.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES SUR LE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget communal de l'exercice 2020.

**REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du service de l'assainissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

REMERCIEMENTS

- *Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements émanant de l'école publique Victor Meunier pour la subvention exceptionnelle de 500 € attribuée à la coopérative scolaire.*
- *Puis, il fait part des remerciements de la famille de Madame Yvette AMELON pour les marques de sympathie adressées lors de son décès.*

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Afin d'éviter le brassage des enfants au restaurant scolaire, un troisième service est proposé.*
- *Le Conseil Municipal décide d'offrir deux masques lavables aux élèves de plus de 6 ans de l'école publique Victor Meunier.*
- *Monsieur le Maire propose de rafraîchir la salle polyvalente en sollicitant l'aide de bénévoles. De nouvelles chaises seront livrées le 15 décembre.*
- *Cette année, la Commune a fait l'acquisition de décorations de Noël pour la Richardière.*
- *Mme HERSANT rapporte l'inquiétude de parents d'élèves face à la vitesse excessive des véhicules Rue de Paris au niveau de l'abribus de Bricomarché.*
- *Monsieur le Maire demande aux Conseillers de réfléchir à un agrandissement du cimetière et/ou le lancement d'une procédure de reprise de concessions. La Commune possède déjà le terrain juxtaposé pour l'agrandissement. Un étage supplémentaire sera rajouté au columbarium et un totem installé près du jardin du souvenir afin d'y apposer le nom des défunts.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,

Patrick FOULON

